

Séance extraordinaire du 18 décembre 2024

Province de Québec
MRC de D'Au-tray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 18 décembre 2024 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absent : Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le greffier-trésorier, monsieur Sébastien Demers, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 a été transmis, en bonne et due forme le 11 décembre à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 02 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Monsieur Sébastien Demers, directeur général et greffier trésorier assiste à la séance et agit à titre de greffier de la séance.

2024-12-268

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. FINANCES

5.1 ADOPTION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

5.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILIASTIONS 2025-2026-2027

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 10. LOISIRS ET CULTURE
- 11. DIVERS
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

- 3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 5. FINANCES

2024-12-269

5.1 ADOPTION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur le code municipale du Québec*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2025.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil adopter le budget de l'exercice financier 2025 qui prévoit des revenus et des dépenses de 5 059 590\$.00\$;

QUE s'il advient que l'une ou l'autre des appropriations spécifiques aux prévisions budgétaires soit plus élevée que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense budgétée et dont l'estimation s'avérait insuffisante;

QUE le document explicatif du budget 2025 soit publié dans le journal *Le coup d'œil municipal* et sur le site internet de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2024-12-270

5.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILIASTIONS 2025-2026-2027

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur le code municipale du Québec*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 soit adopté au montant budgétaire de 11 409 190.00\$, dont 4 967 861.00\$ pour l'année 2025;

QUE le programme triennal d'immobilisation soit publié dans le journal Le coup d'œil municipal et sur le site internet de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 30

Fin : 20 h 46

2024-12-271

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 46.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Sébastien Demers
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

QUESTIONS